

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 1306-03-2011

AVIS PUBLIC est donné que le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté, à sa séance du 28 février 2011, le règlement suivant :

Ø **Règlement 1306-03-2011** modifiant le règlement 1306-00-94 relatif aux chiens.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau de la soussignée, à la mairie de Beloeil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné à Beloeil, ce 5 mars 2011.

La greffière,

SYLVIE PIÉRARD, avocate.